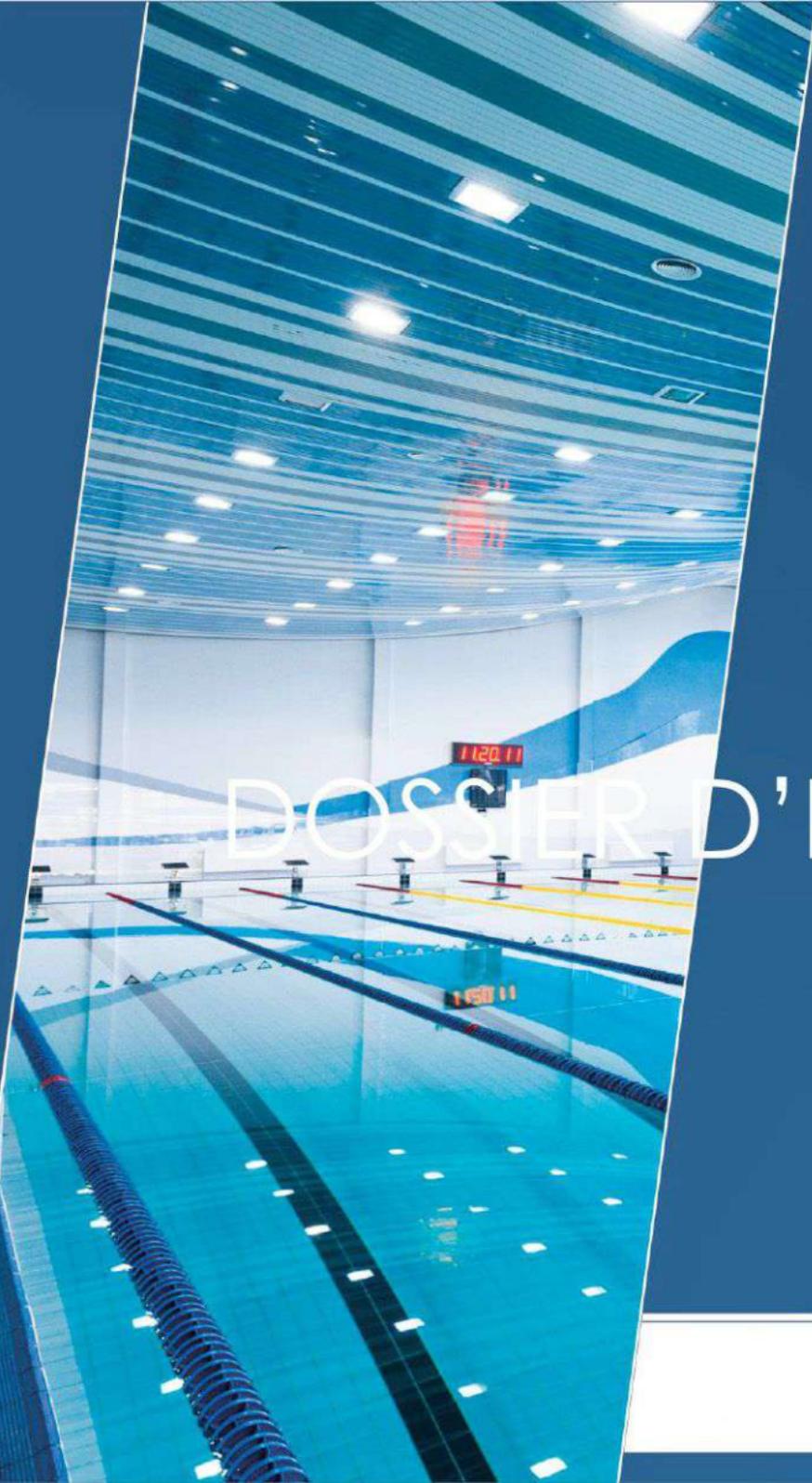




organisme de formation  
sport animation secourisme

A photograph of an indoor swimming pool, tilted at an angle. The pool is filled with clear blue water and has several lanes marked with black and yellow lane lines. A digital display on the wall shows the time '1:20.11'. The ceiling is a complex, curved structure with many recessed lights. The overall color scheme is blue and white.

# CAEP MNS DOSSIER D'INFORMATIONS

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur, atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de maître-nageur-sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

## DURÉE DE FORMATION

La formation s'étend sur une durée de 21 heures.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

- **1ère épreuve :** Une épreuve de nage libre avec palmes effectuée en continu, sur une distance de 250 mètres
- **2ème épreuve :** Un parcours consistant à rechercher une victime, assurer la sortie de l'eau, procéder à la vérification de ses fonctions vitales puis expliquer sa démarche, se décomposant comme suit :
  - Départ du bord du bassin ou d'un plot de départ ;
  - Plongée dite « en canard » suivie de la récupération d'un mannequin de modèle réglementaire, soit un mannequin d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre.
  - Le mannequin repose à une profondeur de 2,30 m (plus ou moins 0,5 m). Sa position d'attente au fond du bassin est indifférente. Le candidat est autorisé à prendre appui au fond, lorsqu'il se saisit du mannequin.
  - Il le remonte ensuite à la surface, avant de le lâcher puis de se diriger vers une personne située à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord qui simule une situation de détresse. Saisi de face par la victime, le candidat se dégage puis la transporte vers le bord tout en s'assurant de son état de conscience.
  - Le candidat assure la sortie de l'eau de la victime. Après l'avoir sécurisée, il procède à la vérification de ses fonctions vitales puis explique succinctement sa démarche aux évaluateurs mentionnés à l'article 8 du présent arrêté.

## RECYCLAGE DE LA FORMATION

Le CAEP MNS est à recycler avant le 31 décembre de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme ou de son précédent passage.

## CONTENU DE LA FORMATION

- Evolution de l'environnement professionnel :
  - Différents lieux de pratique des activités aquatiques ;
    - enseignement et animation des activités aquatiques ;
    - évolution en matière de sécurité ;
    - santé et sécurité des pratiquants ;
    - cadre réglementaire d'exercice ;
- Procédures de secours :
  - Mise en œuvre de techniques et de matériels spécifiques prenant en compte les évolutions nouvelles.
  - Compréhension des stratégies à mettre en place pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les comportements à risques.
  - Présentation de cas concrets permettant d'appréhender l'intervention en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité.
  - Comportement à adopter et gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident.

## MÉTHODES MOBILISÉES

Les méthodes pédagogiques dites « **actives** » sont privilégiées afin de mettre chaque apprenant au cœur de son apprentissage. Mais d'autres méthodes sont employées telles que des travaux individuels ou de groupe, des exposés interactifs, des démonstrations, des études de cas, des cours magistraux, des jeux de rôles ou encore des mises en situation.

La formation se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

## MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Les stagiaires sont formés dans un centre aquatique.
- Le matériel utilisé est du matériel professionnel.
- Salle de cours ;
  - Vidéo projecteur
  - Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
  - Matériels d'aquagym, de circuit training
  - De natation et de sauvetage

## ACCESSIBILITÉ

La formation est accessible aux **personnes aptes physiquement**.

## SÉLECTION

La sélection se fait par ordre de candidature, dès lors que le dossier est transmis complet, selon le nombre de places disponible.

## DÉLAI D'ACCÈS

Le candidat doit retourner son dossier d'inscription complet, au moins 1 mois avant le début de la formation.

## COÛT DE LA FORMATION

**Le prix de la formation s'élève à 210€ sans prise en charge d'un OPCO ou à 273€**

## ACCÈS A LA FORMATION

### Prérequis :

- Être titulaire du diplôme donnant le titre de maître-nageur-sauveteur.
- Être titulaire du diplôme PSE 1 ou du PSE 2, à jour de la formation continue.
- Être apte à l'effort physique.

Le candidat devra joindre les attestations et justificatifs dans son dossier d'inscription.

## CONTACT

**Secrétariat –**

**Téléphone :** 09 51 73 75 55

**Mail :** [secretariat.forme@gmail.com](mailto:secretariat.forme@gmail.com)

**Responsable pédagogique –  
Patrick GUEGUEN**

**Téléphone :** 06 03 91 56 92

**Mail :** [associationforme@gmail.com](mailto:associationforme@gmail.com)

**Association FORME –**

**Adresse postale :** 54 Avenue de Flandre, 60190 Estrées-Saint-Denis

**Site internet :** <https://associationforme-bpjeps-oise.fr>